

LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS CONTEMPORAINS FACE AUX ACCUSATIONS DE PLAGIAT : CAS DE MICHEL HOUELLEBECQ ET MARIE DARRIEUSSECQ

Modibo Ibrahima KANFO

Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)
Groupe d'Études Linguistiques et Littéraires - GELL
modiboibrahimakanfo@yahoo.com

Résumé : En suivant l'évolution de la littérature française, l'on se rend compte que plusieurs célèbres écrivains ont été accusés de plagiat. Le phénomène a pris de l'ampleur dans la littérature contemporaine et a rattrapé des romancières et romanciers influent(e)s comme Michel Houellebecq et Marie Darrieussecq. Le premier a été accusé de plagiat à la suite de la parution de ses livres intitulés *La Carte et le Territoire* et *Soumission*. Quant à la seconde, ses œuvres romanesques, ayant fait l'objet de grandes polémiques, sont entre autres *Naissance des fantômes* et *Tom est mort*. Les principaux accusateurs des trois derniers livres sont respectivement El Hadji Diagola, Marie NDiaye et Camille Laurens. L'analyse de cette querelle de propriété intellectuelle nous paraît une étude originale dans la pratique interdisciplinaire qui unit littérature et droit. Ainsi, cet article vise à étudier la nature des accusations adressées aux deux auteurs. Dans cette mouvance, nous jugerons de la véracité et du bien-fondé de ces accusations, puis nous mettrons un accent sur les conséquences juridiques, littéraires et sociales qui en découlent, sans manquer de souligner les nouvelles perspectives.

Mots clés : accusation, Droit, Littérature, œuvre, plagiat

Abstract: By following the evolution of French literature, one realizes that several famous writers have been accused of plagiarism. The phenomenon has gained momentum in contemporary literature and has caught up with influential novelists such as Michel Houellebecq and Marie Darrieussecq. The former was accused of plagiarism following the publication of his books titled *La Carte et le Territoire* and *Soumission*. As for the latter, her novels, which have been the subject of major controversies, include among others *Naissance des fantômes* and *Tom est mort*. The main accusers of the last three books are respectively El Hadji Diagola, Marie NDiaye, and Camille Laurens. The analysis of this intellectual property dispute appears to us to be an original study in the interdisciplinary practice that unites literature and law. Thus, this article aims to study the nature of the accusations directed at the two authors. In this movement, we will assess the veracity and justification of these accusations, and then we will emphasize the legal, literary, and social consequences that arise, while not failing to highlight new perspectives.

Keywords : accusation, Law, Literature, plagiarism, work

Introduction

La gestation des expressions comme le « plagiat psychique » (C. Laurens, 2007), le « plagiat par anticipation » (P. Bayard, 2009), le « *plagiat d'érudition* » (M. Leduc, 2018/3, 29), la « plagiomnie » (M. Darrieussecq, 2010, p. 9) et l'auto-plagiat⁷³, laisse comprendre à n'importe qui la nouvelle allure que prend le plagiat dans le monde contemporain. Dans cet élan de floraison du concept, E. Pierrat constate que « [...] souvent, le simple emprunt, l'allusion, le clin d'œil, sont interprétés comme [...] des contre façons que punissent, parfois sévèrement, les tribunaux. » (2018/3, p. 83). Pourtant, la notion d'originalité a été clairement remise en cause par plusieurs écrivains dont Hubert Aquin, Jorge Luis Borges et Jean Giraudoux ; dans ce sens H. Maurel-Indart (2008/3) avait même laissé entendre que « la littérature est faite d'emprunts, serviles ou créatifs, et [qu']à ce titre le rêve d'une originalité absolue est purement illusoire [...] ». Cependant, ces propos sont loin de calmer les passionnés des Lettres, le plus souvent hostiles au pastiche, à la parodie, à la réécriture et surtout au plagiat. Manifestement, le plagiaire est attaqué, malmené et maltraité dans le vaste univers littéraire. Si M. Schneider le qualifie de « voleur de mots » (1985), S. Daniel le traite de « vampire littéraire » (1989).

La grande controverse face à la problématique s'explique par l'émergence des questions d'appartenance (propriété intellectuelle). La littérature cesse d'être une œuvre d'imagination « libre » pour devenir une discipline surveillée par le droit. Dès lors, l'interdisciplinarité entre en jeu. Les écrivains sont sensés connaître leurs droits et leurs devoirs pour s'éloigner de toute contrefaçon. Malgré les mesures prises çà et là, les accusations de fraude fourmillent et n'épargnent pas les grands auteurs. Michel Houellebecq et Marie Darrieussecq ont été inscrits sur la liste des accusés. Dans le présent article, notre travail consiste, d'abord, à retracer la manière dont les deux auteurs sont apostrophés dans les polémiques ; ensuite, à juger les fondements juridico-littéraires de ces dénonciations ; enfin, à énumérer les conséquences qui en découlent sans oublier les perspectives. Pour y arriver, il serait judicieux de poser les questions suivantes : comment et pourquoi Michel Houellebecq et Marie Darrieussecq sont-ils accusés de plagiat ? Les différentes accusations sont-elles fondées ? Ces querelles ont-elles engendré des conséquences et de nouvelles perspectives ? Le travail suit une méthode

⁷³ Terme généralement employé dans l'écriture scientifique.

comparative dans la mesure où nous analyserons les vécus et les expériences des deux écrivains pour mieux percevoir leurs points communs et leurs particularités. De ce fait, notre analyse s'articulera autour de ces points essentiels : la nature et les fondements des accusations, auxquels s'ajoutent les conséquences et les nouvelles perspectives.

1. Analyse de la nature et les fondements des accusations

Notre analyse porte sur Michel Houellebecq et Marie Darrieussecq. Le premier a été accusé de plagiat à la parution de ses romans *La Carte et le Territoire* (2010) et *Soumission* (2015) ; la seconde pour ses œuvres *Naissance des fantômes* (1999) et *Tom est mort* (2007). Si Houellebecq a eu, à cet effet, un véritable bras de fer avec El Hadji Diagola, Darrieussecq a fait plutôt face à Marie NDiaye et Camille Laurens. Pour mieux appréhender le phénomène dans les lignes qui suivent, nous allons étudier chaque cas.

1.1. La Carte et le Territoire de Michel Houellebecq et Wikipédia

L'œuvre intitulée *La Carte et le Territoire* de Michel Houellebecq, à travers les aventures du personnage central Jed Martin, met en scène le rôle de l'artiste-peintre du monde moderne. Apparue en septembre 2010, l'œuvre romanesque obtient le prix Goncourt deux mois plus tard et a connu une vente galopante atteignant plusieurs milliers d'exemplaires. Avant d'obtenir, à cet effet, un tel succès, elle traverse une série de crises qui remettent en cause son originalité. Des voix s'élèvent successivement pour dénoncer une « possibilité de plagiat ».

En un premier lieu, le constat alarmant concerne le titre du roman. En effet, en 1999, Michel Devy avait publié aux éditions 93 un recueil de nouvelles intitulé *La carte et le territoire*. Onze ans plus tard, le roman de Michel Houellebecq ayant le même titre (*La Carte et le Territoire*) est édité chez Flammarion. Même si les deux livres ne partagent pas les mêmes contenus et les mêmes mentions génériques, la situation suscite une légère tension. Quelques accusations sont dressées à l'encontre de l'écrivain-provocateur. C'est en ce sens qu'A. Journet, dans un discours à la fois poétique (assonance, allitération) et ironique (vilain), qualifie l'acte de vol : « Le vilain Houellebecq a volé le titre d'un écrivain raté. » (2011). Cependant, les discussions « titrologiques » ne sont pas allées loin.

En un second lieu, les accusations contre *La Carte et le Territoire* prennent pour cible son contenu. La controverse est partie du journaliste Vincent Glad

qui a constaté de grandes similitudes entre certains passages romanesques et les notices de Wikipédia. Pendant que certains lecteurs jugent cela comme une influence de l'Encyclopédie en ligne sur l'écrivain, d'autres le considèrent comme un plagiat. Dans cette dynamique, on assiste à la diffusion d'une pluralité d'articles médiatiques soulevant de vives tensions. Certains adoptent plus ou moins un ton accusateur (Houellebecq pris en flagrant délit de plagiat de Wikipédia dans son dernier roman, *Des "copiés-collés" de Wikipédia dans le nouveau Houellebecq*, etc.) ; d'autres, une allure douteuse (Houellebecq, la possibilité d'un plagiat, Michel Houellebecq est-il un plagiaire ?, Houellebecq a-t-il « plagié » Wikipédia ?, Houellebecq / Wikipédia la possibilité d'une méprise, Une histoire de plagiat autour du prix Goncourt 2010 : réalisme ou fiction ?, etc.). Il y a même des articles qui protègent Houellebecq ou exposent sa réplique (Houellebecq aime Wikipédia, Plagiat : Houellebecq s'explique, etc.). Toute la polémique, au fond, tourne autour de trois passages. D'abord, le premier porte sur une description détaillée de la mouche. Ensuite, le deuxième fait allusion à la présentation de Frédéric Nihous. Enfin, le troisième met en évidence celle de Beauvais. Prenons les deux passages où les ressemblances sont frappantes et comparons-les :

Extrait sur la mouche : version de Wikipédia⁷⁴

Chaque femelle peut pondre jusqu'à 1 000 œufs, généralement en 5 fois avec chaque fois une centaine d'œufs déposés. Les œufs sont blancs et mesurent environ 1,2 mm de longueur. Au bout d'une seule journée, les larves (asticots) en sortent. Elles vivent et se nourrissent sur les matières organiques (généralement mortes et en voie de décomposition avancée, telles qu'un cadavre, des détritiques ou des excréments) sur lesquelles elles ont été déposées. Les asticots sont blanc pâle, d'une longueur de 3 à 9 mm. Ils sont plus fins dans la région buccale et n'ont pas de pattes. À la fin de leur troisième mue, les asticots rampent vers un endroit frais et sec et se transforment en pupes, de couleur rougeâtre ou brune et mesurant environ 8 mm de long. [...] (disponible sur : Mouche domestique — Wikipédia, consulté le 14 février 2025).

Extrait sur la mouche : version de M. Houellebecq dans *La Carte et le Territoire*

Chaque femelle de *Musca domestica* peut pondre jusqu'à cinq cents et parfois mille œufs. Ces œufs sont blancs et mesurent environ 1,2 mm de

⁷⁴ Wikipédia réactualise des données. Cet extrait est la version de 2025. Les versions originaux de 2010 sont disponibles sur le site : Houellebecq, la possibilité d'un plagiat | Slate.fr, consulté le 14 février 2025.

longueur. Au bout d'une seule journée, les larves (asticots) en sortent ; elles vivent et se nourrissent sur de la matière organique (généralement morte et en voie de décomposition avancée, telle qu'un cadavre, des détritiques ou des excréments). Les asticots sont blanc pâle, d'une longueur de 3 à 9 mm. Ils sont plus fins dans la région buccale et n'ont pas de pattes. À la fin de leur troisième mue, les asticots rampent vers un endroit frais et sec et se transforment en pupes, de couleur rougeâtre. [...] (2010, p. 168)

Extrait sur Beauvais : version de Wikipédia : « Les premières traces de fréquentation du site de Beauvais remontent au Paléolithique moyen autour de 65 000 avant notre ère. » (disponible sur : Histoire de Beauvais – Wikipédia, consulté le 14 février 2025).

Extrait sur Beauvais : version de M. Houellebecq dans *La Carte et le Territoire* : « Les premières traces de fréquentation du site de Beauvais pouvaient être datées de 65 000 ans avant notre ère. » (2010, p. 110-111)

En comparant les versions de Houellebecq à celles de Wikipédia, on se rend compte que Houellebecq s'est fortement inspiré de l'Encyclopédie en ligne. On identifie facilement les mêmes mots, les mêmes formules, les mêmes parenthèses, les mêmes chiffres... Les éditions Flammarion reconnaissent justement que Michel Houellebecq s'inspire de Wikipédia mais rejette complètement l'idée de plagiat qu'elles considèrent comme une grave accusation : « Si certaines reprises peuvent apparaître telles quelles "mot pour mot", il ne peut s'agir que de très courtes citations qui sont en tout état de cause totalement insusceptibles de constituer un quelconque plagiat, ce qui constituerait une accusation très grave. » (Flammarion cité par Vincent Glad, 2010). Dans ce tiraillement, le tort de Houellebecq est de ne pas citer sa source. Si Wikipédia n'est pas une personne physique, il y a quand même des politiques relatives aux licences libres exigeant à n'importe quel utilisateur de citer l'Encyclopédie dans les circonstances de reproduction. Cette violation de règle par l'influent romancier avait poussé Florent Gallaire à voir son roman comme une œuvre composite ; celui-ci s'est donc autorisé à mettre en ligne le livre sur son blog. Wikimedia France, sans recourir à la justice, a su calmer les tensions en rappelant le tort de chacun (Houellebecq de n'avoir pas cité la source et Gallaire d'avoir posté l'œuvre intégrale sur son blog).

Si l'on doit juger l'attitude de Houellebecq, on se heurte à trois problèmes. En premier lieu, il est difficile d'affirmer que l'écrivain français a respecté l'article 122-4 du *Code de la propriété intellectuelle* qui dispose : « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le

consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite [...] » (Code de la propriété intellectuelle - France, p.17). S'il respecte l'essence de cet article, il n'échappe pas à la violation des droits relatifs aux licences libres (deuxième problème). À cela vient s'ajouter un troisième problème si l'on pense à ce discours de H. Maurel-Indart : « Tout écrivain se nourrit de ses lectures ; mais on attend précisément de lui qu'il les digère suffisamment pour les fondre dans une nouvelle vision de l'univers, de la création, portée par un imaginaire original [...] » (p.250). Sur la base de ces dires et des notices que nous avons comparées, il est difficile de soutenir Michel Houellebecq.

Par ailleurs, les turbulences autour du célèbre écrivain français ne s'arrêtent pas là. Quelques années plus tard, il est de nouveau accusé, à la suite de la parution de sa nouvelle publication, intitulée *Soumission*.

1.2. *Soumission de Michel Houellebecq et Un musulman à l'Élysée de El Hadji Diagola*

Le roman *Soumission* (2015) – publié chez Flammarion – raconte, par anticipation, la manière dont le représentant du parti musulman serait élu président de la France en 2022⁷⁵. Tout comme *La Carte et le Territoire*, l'œuvre a été immédiatement vendue à des milliers d'exemplaires. Si la dimension polémique du texte romanesque avait trait aux questions politico-religieuses pour beaucoup de gens, tel n'était pas le cas pour l'écrivain franco-sénégalais El Hadji Diagola. Ce dernier accuse le célèbre auteur français d'avoir plagié son manuscrit intitulé *La chute des barbelés* publié, peu après la parution de *Soumission*, chez Édilivre avec le nouveau titre *Un musulman à l'Élysée*.

L'écrivain franco-sénégalais évoque l'antériorité de son manuscrit, que Gallimard avait refusé de publier vers 2013 et Flammarion en 2014, bien avant la parution du texte de Michel Houellebecq en 2015, puis explique la pratique du plagiat par des traits communs, des ressemblances propres à l'histoire racontée comme la présence d'un musulman à la tête de l'exécutif français. Il saisit la justice et n'a pas eu gain de cause devant le tribunal pour « insuffisance d'éléments ». D'après les propos de l'avocate qui représente Houellebecq ainsi que les éditions Gallimard et Flammarion, la qualité d'auteur de El Hadj est contestable dans la mesure où « [...] 75 % de ses deux manuscrits relèveraient, eux aussi, du plagiat d'autres œuvres. Impossible, donc, pour le tribunal, de considérer Diagola recevable à agir sur le

⁷⁵ L'œuvre a été publiée en 2015 mais anticipait les réalités de 2022.

fondement de la contrefaçon de droits d'auteur sur ces passages. » (C. Leboucher, 2022). L'avocat de l'écrivain franco-sénégalais porte l'affaire devant la Cour de Cassation française.

Ces deux cas d'accusation contre Michel Houellebecq démontrent les pressions indigestes dont certains écrivains contemporains sont victimes et l'épée de Damoclès qui plane encore sur leurs têtes. Chez Marie Darrieussecq également, les accusations sont graves. Ces travaux sont réduits tantôt à la « singerie », tantôt au « plagiat psychique ».

1.3. Naissance des fantômes de Marie Darrieussecq, « une singerie » selon Marie NDiaye

En 1999, Marie Darrieussecq publie son roman intitulé *Naissance des fantômes* inspiré de *La Sorcière* (1996) et *Un temps de saison* (1994) de Marie NDiaye. Cette dernière voit d'un très mauvais œil cette écriture imitative qu'elle ne traite pas de plagiat, mais d'une désolante transformation, d'une triture, d'une répétition, à la limite d'une singerie : « "Je me procure donc le livre en question. Au fil des pages, je me retrouve dans la position inconfortable et ridicule de qui reconnaît, transformé, trituré, remâché, certaines choses qu'il a écrites. [...] on n'est pas là dans le plagiat, mais dans la singerie". » (A. de Gaudemar, 1998). Ce que M. NDiaye trouve insupportable, c'est que le récit, les tonalités et les rythmes sont, également, imités. Elle justifie ce constat par l'influence de ses lectures et « une admiration sincère envers le travail de sa collègue avec qui, d'ailleurs, elle assurait d'avoir mené une correspondance. » (K. Kotowska, 2012, p. 270) Elle aurait espéré une réponse pacifique qui semblerait – peut-être – à ce que Schwarz-Bart a dit à Yambo Ouologuem : « "Je suis donc touché [...] qu'un écrivain noir se soit inspiré du *Dernier des Justes* pour écrire un livre tel que *Le Devoir de violence*. Ce n'est donc pas M. Ouologuem qui m'est redevable, mais c'est moi qui lui suis redevable." » (Schwarz-Bart cité par M. Darrieussecq, 2010, p.95). Mais, ce fut peine perdue.

Face à la montée des altercations, Darrieussecq réfute l'idée selon laquelle elle s'est inspirée de *La Sorcière* de Marie NDiaye. Elle affirme avoir envoyé son premier manuscrit intitulé *Sorguina* (*La Sorcière*) aux Éditions Minuit en 1990. Elle avoue être de la lignée « des sorcières basques » et avoir simplement écrit ce qui manquait en elle : « Je n'ai pas pensé à Marie NDiaye, en écrivant *Naissance des fantômes* (1). J'ai pensé à ce qui manque au plus intime de moi, et qui fait que j'écris, héritière du pouvoir de vie et de mort de mes arrière-grand-

mères sorcières. » (M. Darrieussecq, 1998). Les répliques ont longuement continué, mais il n'y a pas eu de procès. Si Marie NDiaye traite l'attitude de Marie Darrieussecq de « singerie », cette dernière résume la conduite de sa contradictrice à la « jalousie ». Dans ce conflit, certains regards vont au-delà des autrices et le contextualisent dans un duel entre deux maisons d'éditions de renommée (Gallimard et Minuit). Cependant, on ne peut juger les fondements de l'accusation de plagiat dans la mesure où l'accusatrice n'a elle-même pas employé le mot plagiat. On peut quand même interpréter que derrière le mot « singerie », il y a l'idée du « petit plagiat » ou du « plagiat pardonnable ». Sauf qu'en droit, cette conception est erronée. Au sujet de cette polémique, la question de l'imitation est certes une réalité, mais on ne peut la conduire jusqu'à l'accusation de plagiat.

Les accusations de Marie NDiaye sont loin d'être les seules vécues par Marie Darrieussecq dans son parcours d'écrivain. Quelques années après ce tumulte, elle croise le fer avec Camille Laurens.

1.4. Tom est mort de Marie Darrieussecq, un « plagiat psychique » d'après Camille Laurens

En 2007, la parution de *Tom est mort* de Marie Darrieussecq la plonge dans une vive tension. Camille Laurens, autrice de *Philippe* (1995), *L'Amour, roman* (2003) et *Cet absent-là* (2004), perçoit l'œuvre comme un « plagiat psychique ». *Philippe* et *Tom est mort* racontent tous la mort d'un enfant dont souffre énormément les parents. Camille Laurens chez qui cette histoire fait revivre les souvenirs noirs, prétend que Marie Darrieussecq (n'ayant pas vécu la tragédie) a volé son idée. En plus de la reprise de récit de la mort du bébé, C. Laurens remet en cause la syntaxe, le rythme et la scène du récit de Darrieussecq qu'elle attaque violemment dans son article ironique titré *Marie Darrieussecq ou le syndrome du coucou* : « Bien qu'aucune phrase ne soit citée exactement, [...] mes romans sont aisément reconnaissables : [...] idée, scène [...], mais aussi rythme, syntaxe, toujours un peu modifiés mais manifestement inspirés de mon épreuve personnelle et de l'écriture de cette épreuve. » (2007). Elle ne se limite pas à la simple accusation, elle justifie ses propos par des ressemblances, des extraits de ses livres tirés de *Philippe*, *L'Amour, roman* et *Cet absent-là* qu'elle compare à ceux de Marie Darrieussecq. Elle écrit ainsi :

Par exemple, dans *Philippe*, [...] « je ne suis pas le corps, je suis la tombe », écrivais-je. Chez Marie Darrieussecq, cela donne : « Sa terre natale, moi.

Moi, en tombe. » Dans *L'Amour, roman*, j'écrivais : « Quand Alice est née, j'ai pensé m'enfuir – j'ai vu la scène quantité de fois, les nuits d'insomnie : je rassemblais des livres et deux ou trois vêtements dans un sac, tirais le maximum d'argent à un guichet automatique, achetais un billet pour l'Écosse, où je m'enfuyais sous un nom inventé, m'enfouissais. » Dans *Tom est mort*, l'auteur raconte : « Juste après la naissance de Stella, je rêvais souvent, éveillée, de prendre la fuite. La disparition, pas la mort. Je pillais notre compte en banque, je prenais le premier avion, je louais une chambre avec vue sur une mer et je restais là, les mains vides. » Il y a des choses plus insignifiantes, des échos, des correspondances. Dans *Philippe* : « On dit "le dépositaire", ou, comme c'est écrit au fronton du bâtiment, "le service des défunts". » Dans *Tom est mort* : « On dit *funeral parlour*, c'est écrit sur la devanture. » (2007)

Marie Darrieussecq se défend en rappelant la nécessité d'influence : « J'écris parce que j'ai lu, parce que je suis faite d'influences et d'apports, c'est une évidence. » (Entretien de M. Darrieussecq avec N. Kapriélian, 2010). Par la suite, elle pense être victime de calomnie et réplique en écrivant un essai intitulé *Rapport de police*, où elle invente le mot « plagiomnie », qui prend tout son sens « quand ce désir d'être plagié conduit à une calomnie, à la désignation d'un plagiaire et au recours au scandale. » (M. Darrieussecq, 2010, p.9). Elle ajoute que son œuvre est non seulement une autofiction, mais aussi qu'un écrivain ne doit pas être obligé de vivre telle ou telle situation pour la décrire dans sa fiction. Très déçue, elle considère n'importe quelle accusation de plagiat comme « une tentative d'assassinat », termes qu'elle emprunte à Philippe Sollers, et rend un vibrant hommage, à travers son œuvre, aux auteurs antérieurs qui en ont été victimes. Leur éditeur en commun, Paul Otchakovsky-Laurens, a pris la défense de Marie Darrieussecq. Il perçoit l'accusation de Camille Laurens comme une « attaque gravissime et totalement injustifiée » (Interview de P. Otchakovsky-Laurens accordée à C. Ferrand, 2015) et explique son énervement par la renaissance de ses souvenirs noirs après la lecture de *Tom est mort* : « *Tom est mort* a choqué Camille Laurens parce qu'il a ravivé [...sa] douleur [...] » (Interview de P. Otchakovsky-Laurens accordée à C. Ferrand, 2015). Ainsi, le conflit est résolu au sein des éditions P.O.L et n'a pas pris une allure judiciaire. L'éditeur, ne partageant pas l'idée de l'accusatrice, tranche en décidant de ne plus la publier.

L'argument de Camille Laurens concernant le vol de son idée ne tiendrait pas devant la justice, parce que la propriété intellectuelle ne protège pas les idées. Donc, on peut dire que ce n'est pas du plagiat. En revanche, cette situation suscite de nouvelles problématiques dans la littérature : la

responsabilité civile de l'écrivain, la liberté de l'écrivain et les frontières de la liberté d'expression. Nous allons élucider ces enjeux dans les conséquences juridiques.

2. Les conséquences des accusations et les nouvelles perspectives

Les différentes accusations ont ouvert la voie à plusieurs conséquences – d'ordre littéraire, sociologique et juridique –, et ont suscité des réflexions qui engendrent de nouvelles perspectives.

2.1. Les conséquences littéraires

D'un point de vue global, les querelles de plagiat chez Michel Houellebecq et Marie Darrieussecq ont d'abord enrichi le monde scientifique dans la mesure où de nombreux mémoires et articles ont été rédigés sur la problématique. Ensuite, les polémiques ont été un véritable moyen de consommation des œuvres, qui ont connu une vente en plusieurs milliers d'exemplaires. Les lecteurs s'en approprient pour juger individuellement les fondements des accusations. À cela s'ajoute la valorisation de la médiatisation. Les médias, particulièrement les journaux, ont été les canaux incontournables pour vivifier les débats à double sens (entre l'accusateur et l'accusé). On y trouve, ainsi, de nombreux articles ironiques et satiriques dans ce sens. Les émissions radiophoniques et les plateaux télé ont invité les auteurs à venir s'exprimer librement sur le sujet.

Au-delà des articles rédigés par les auteur(e)s concerné(e)s, certaines d'entre elles, comme Camille Laurens et Marie Darrieussecq, sont parvenues à enrichir leurs bibliographies. La première a écrit *La romance nerveuse* (2010), un roman dans lequel elle revient légèrement sur sa querelle avec la seconde (les questions d'éditions), puis s'aventure sur une histoire d'amour qui met en valeur l'écriture autofictionnelle. La seconde, de son côté, a publié un essai intitulé *Rapport de police*, pour répondre à toutes les accusations dont elle a été victime. C'est de là qu'on se rend compte qu'elle a connu d'autres expériences malheureuses, particulièrement lors de la sortie de ses œuvres *Truismes* et *Mal de mer* : « [...] j'ai aussi été poursuivie par un auteur non publié qui me réclamait [...] "les royalties de *Truismes*" dont je lui avais mystérieusement dérobé le manuscrit. [...] Un autre, [...] m'a couru après en me criant : "C'est vilain de copier." Il s'agissait cette fois du *Mal de mer*. » (M. Darrieussecq, 2010, pp.9-10). En rendant hommage à de nombreux écrivains accusés de plagiat, Marie Darrieussecq met en évidence leurs dégoûts, leurs souffrances et même

leurs suicides dans son livre. Du côté de Houellebecq, les conséquences littéraires sont surtout remarquables dans la polémique concernant *La Carte et le Territoire*. En fait, Florent Gallaire ayant illicitement posté sur son blog la version électronique du roman durant un certain temps, a permis à des milliers de personnes de télécharger gratuitement le roman. Parlons maintenant des conséquences sociologiques.

2.2. Les conséquences sociologiques

D'une part, les accusations de plagiat créent la méfiance, d'autre part, la prudence dans la rédaction des textes ultérieurs. La méfiance s'explique par des relations humaines brisées, de l'admiration transformée en rejet, des éternels opposants qu'il faut éviter d'inviter sur les mêmes plateaux au même moment, etc. Si cette prise d'écart est généralement implicite, parfois elle est explicite. Les attitudes de Marie Darrieussecq nous y renseignent. La romancière montre que le monde littéraire n'est pas une famille. Publiquement, elle affirme avoir cessé de lire Marie NDiaye. K. Kotowska confirme l'idée selon laquelle « le conflit de 1998 semble [...] refroidir leurs relations à jamais. » (2012, p.272). Selon la compréhension des accusateurs, c'est à la fois désolant et dégoûtant de s'inspirer aussi banalement de l'œuvre d'autrui.

Concernant Houellebecq et Wikipédia, vu que l'affaire n'a pas été transmise à la justice, l'écrivain accusé remercie publiquement l'Encyclopédie en ligne, une manière pour lui d'éteindre le feu en s'excusant de n'avoir pas cité sa source. À propos de la prudence, ces polémiques sont des alertes pour chaque auteur ; elles les invitent à la vigilance dans la production de leurs œuvres ultérieures. Une dernière conséquence sociologique est que l'accusation de plagiat nuit gravement à la morale et à la carrière de l'écrivain. L'auteur perd sa crédibilité auprès des lecteurs qui ne se laisseront plus fasciner par ses talents. Pourtant, ce phénomène qui semble enterrer les écrivains néophytes, hisse la plupart de temps, les vétérans.

2.3. Les conséquences juridiques et les nouvelles perspectives

Aujourd'hui, en termes d'accusation, plusieurs motifs comme le plagiat, l'imitation, la diffamation, la calomnie et la divulgation de la vie privée de l'autre, peuplent les horizons littéraires. Avec le plagiat, on constate que peu d'accusations sont conduites jusqu'au tribunal. Les luttes se font le plus souvent par le verbe et les armes artistiques. Cependant, dès que l'affaire est

saisie par la justice, on peut s'attendre non seulement à de graves sanctions, mais aussi à de longues attentes ou de gigantesques revirements ; car, si les discussions littéraires se font sur une base fixe, le droit, quant à lui, est fluide et difficile à saisir. Nous avons vu qu'à travers les quatre polémiques, celle opposant Houellebecq et Diagola a été le seul problème conduit au tribunal. Certes, une ressemblance à hauteur de soixante-dix pourcents a été reconnue entre les deux ouvrages, ce qui certifie que Houellebecq s'est inspiré de lui ; mais, la justice remet en cause l'originalité du roman de ce dernier qui, à son tour, est hautement inspiré d'autres livres. Or, le droit soutient « [qu']il est [...] nécessaire que la création intellectuelle plagiée soit originale » (A. Latil, 2017, p.65) pour que l'œuvre soit protégeable. De plus, l'écrivain franco-sénégalais a été condamné à payer cinq mille euros à l'accusé et à ses éditeurs. En s'opposant à cette décision, son avocat se pourvoit en Cassation. L'affaire qui a débuté en janvier 2022, n'est toujours pas réglée, il reste donc à connaître l'arrêt ou la décision de la Cour de cassation française.

En revanche, la question relative à la diffamation, à la calomnie et à la vie privée ne cesse de provoquer un chamboulement de taille. Ainsi, les accusations de Camille Laurens peuvent prendre une nouvelle tournure, s'il est avéré que Marie Darrieussecq a divulgué sa vie privée (celle de Camille). Dans ce contexte, la propriété intellectuelle est absorbée par les droits de la personnalité. Actuellement, la problématique de la vie privée a davantage permis au droit de saisir la littérature. H. Skrzypniak, professeure en droit privé, souligne que « dès lors qu'il est possible de reconnaître sous les personnages dits fictifs, les traits d'une personne réelle, la contrainte des droits de la personnalité revient. » (2017, p.39). Elle continue en rappelant que « la qualification donnée par l'auteur à son ouvrage est impuissante à chasser la contrainte du respect de la vie privée. » (H. Skrzypniak, 2017, p. 40). Il ne suffit pas de dire que son texte est un roman (fiction), un poème, etc. pour échapper à la justice. Le cas de Nicolas Fargues nous interpelle. Après la publication de son roman *J'étais derrière toi*, il fut poursuivi en justice par son ex-épouse qui l'accuse d'avoir exhibé son intimité. À cet effet, l'écriture devient un terrain glissant et un paradoxe jaillit. L'écrivain vit avant tout dans une société et le point de départ de son inspiration est la réalité. Alors, « quelle que soit la nature de l'œuvre, il est toujours possible qu'un lecteur se reconnaisse, au moins en partie, dans les lignes du récit » (H. Skrzypniak, 2017, p. 33). Comment faut-il procéder donc, pour ne pas raconter l'Histoire de quelqu'un ?

H. Skrzypniak tente quand même de répondre à la question en proposant une perspective aux écrivains contemporains. D'après elle, l'écrivain doit s'inspirer de la réalité sans la laisser dominer l'imaginaire. Cela signifie que la fiction « fictive » (si vous permettez cette redondance) calquée sur l'illusion est plus garantie que la fiction « factuelle » où le réalisme est à visage découvert. D'après elle, l'arme de l'écrivain doit demeurer son génie créatif, son imaginaire : « la meilleure arme entre les mains de l'écrivain reste son pouvoir d'imagination : imaginer pour s'éloigner de la réalité, pour éviter les risques d'identification et donc éviter la sanction. » (2017, p. 43).

De nos jours, il est courant de voir les accusations provenir d'un groupe social, ethnique ou religieux qui réclame justice. J. S. Lanter pense que ces attitudes sont de vraies menaces pour la liberté d'expression chez les écrivains contemporains. Elle révèle que les thématiques qu'on repousse aujourd'hui, ont toujours été les fils conducteurs des œuvres antérieures, puis elle propose l'ouverture, le dialogue et le sens de la bonne compréhension plutôt que le rejet, l'accusation et le recours à la justice, d'où ce discours :

Si l'on supprime de notre patrimoine littéraire les œuvres qui véhiculent des valeurs patriarcales, représentent le viol, comportent des scènes de violence, traitent du tabou de l'inceste, de relations humaines difficiles, du crime et de la délinquance, on risque de se priver de 99 % des textes littéraires de nos bibliothèques ! Mieux vaut aborder ces textes en multipliant les points de vue, en suscitant la discussion et parfois la dissension, signe d'un débat démocratique sain. (2022, p. 381)

Ce regard prouve que si l'on ne fait pas attention, presque tout sera interdit dans l'écriture. Elle déplore cette crise en gestation et interpelle la rigueur de la justice et des autorités : « [...] la justice et les pouvoirs publics ont intérêt à se montrer constants dans leurs décisions lorsque l'affaire est portée devant un tribunal. » (J. S. Lanter, 2022, p. 380).

Conclusion

Il ressort de notre analyse qu'il existe non seulement des similarités entre les processus d'accusation des deux auteurs (ressemblances, imitations, mécontentements, polémiques, interactions...), mais aussi des points de dissemblance (Wikipédia ≠ des personnes, le tribunal ≠ tiraillements verbaux...). Parallèlement à ces expériences, il est important de souligner que les accusations de plagiat ont fait couler beaucoup d'encre dans l'écriture contemporaine. Outre Michel Houellebecq et Marie Darrieussecq, d'autres écrivains contemporains comme Régine Deforges, Jean Vautrin, Jacques

Attali, Henri Troyat, Alain Minc, Thierry Ardisson, Patrick Poivre d'Arvor et Guillaume Musso ont tous connu cette traversée du désert. D'autres encore ont été rattrapés par des questions relatives au non-respect de la vie privée. C'est le cas, par exemples, de Christine Angot, de Camille Laurens et de Kamel Daoud. Ces réalités troublantes ne font que témoigner l'influence du droit sur la littérature.

Avec l'avènement du Nouveau Roman, de la poésie surréaliste et du théâtre de l'absurde, si l'on a pu faire croire aux écrivains qu'ils ont une large liberté à tout dire ou déconstruire, cette idée n'est qu'une illusion. Certes, l'écrivain peut transgresser les règles d'écriture imposées par les institutions littéraires ou aborder les thématiques sensibles ; il peut même critiquer la justice, mais toujours avec le strict respect du droit. Ainsi, le droit semble devenir une mère éducatrice pour la littérature et l'écriture.

Références bibliographiques

BAYARD Pierre, 2009, *Le plagiat par anticipation*, Paris, Minuit.

Code de la propriété intellectuelle (France).

DANIEL Sangsue, 1989, « Les vampires littéraires », *Littérature*, n°75, La voix, le retrait, l'autre, pp. 92-111.

DARRIEUSSECQ Marie, 2010, *Rapport de police*, Paris, P.O.L.

DARRIEUSSECQ Marie, 1998, « Sorguina », *Libération*. Disponible sur : [Sorguina - Libération](#), consulté le 14 février 2025.

DE GAUDEMAR Antoine, 1998, « Marie NDiaye polémique avec Marie Darrieussecq », *Libération*. Disponible sur : Marie NDiaye polémique avec Marie Darrieussecq. – Libération, consulté le 14 février 2025.

GLAD Vincent, 2010, « Houellebecq, la possibilité d'un plagiat », *Slate*. Disponible sur : Houellebecq, la possibilité d'un plagiat | Slate.fr, consulté le 14 février 2025.

HOUELLEBECQ Michel, 2010, *La Carte et le Territoire*, Paris, Flammarion.

HOUELLEBECQ Michel, 2015, *Soumission*, Paris, Flammarion.

Interview de Paul Otchakovsky-Laurens accordée à Christine Ferrand, 2015, *Livres hebdo*.

Disponible sur : Editeur des deux auteures, Paul Otchakovsky-Laurens choisit Marie Darrieussecq contre Camille Laurens - Livres Hebdo, consulté le 6 février 2025.

- JOURNET Adeline, 2011, « La carte et le territoire... de Michel Levy », *L'express*. Disponible sur : La carte et le territoire... de Michel Levy - L'Express, consulté le 15 février 2025.
- KOTOWSKA Katarzyna, 2012, « La polémique médiatique — le cas Darrieussecq », *Romanica Silesiasna*, volume 7, pp.269-278.
- LANTER Judith Sarfati, 2022/1, « Entretien avec Christine Baron », *Droit & Littérature* - Numéro 6, pp. 375-384.
- LATIL Arnaud, 2017/1, « Le plagiat au défi du droit », *Droit & Littérature* - Numéro 1.
- LAURENS Camille, 2010, *La romance nerveuse*, Paris, Gallimard.
- LAURENS Camille, automne 2007, « Marie Darrieussecq ou le syndrome du coucou », *La Revue littéraire*, n° 32, disponible sur Autofiction(s) - Marie Darrieussecq ou le syndrome du coucou - Presses universitaires de Lyon (openedition.org) consulté le 6 février 2025.
- LEBOUCHER Clémence, 2022, « Houellebecq-Diagola : le procès pour plagiat n'a pas eu lieu », disponible sur *ActuaLitté* : Houellebecq-Diagola : le procès pour plagiat n'a pas eu lieu, consulté le 14 février 2025.
- LEDUC Michèle, 2018/3, « Du plagiat sous toutes ses formes », *Raison présente*.
- MAUREL-INDART Hélène, *Techniques de plagiat*.
- MAUREL-INDART Hélène, 2008/3, « Le plagiat littéraire : une contradiction en soi ? », *L'information littéraire*, (Vol. 60), pp. 55-61.
- PIERRAT Emmanuel, 2018/3, « Le plagiat à l'épreuve du droit », *Raison présente*.
- Schneider Michel, 1985, *Voleurs de mots : essai sur le plagiat*, Paris, Gallimard.
- SKRZYPNIAK Hélène, 2017/1, « La responsabilité civile de l'écrivain », *Droit & Littérature* - Numéro 1, pp.29-43
- Sites web - Histoire de Beauvais — Wikipédia, consulté le 14 février 2025 et Mouche domestique — Wikipédia, consulté le 14 février 2025.